



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/688
24 juillet 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 23 JUILLET 1998, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE
DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D'IRAN AUPRÈS DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte (traduction anglaise) de la note verbale datée du 20 juin 1998 adressée à l'ambassade de la République d'Iraq à Téhéran par le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Mehdi DANESH-YAZDI

ANNEXE

Note verbale datée du 20 juin 1998, adressée à l'ambassade
de la République d'Iraq à Téhéran par le Ministère des
affaires étrangères de la République islamique d'Iran

Le Ministère des affaires étrangères de la République islamique d'Iran présente ses compliments à l'ambassade de la République d'Iraq à Téhéran et a l'honneur de déclarer ce qui suit :

Les autorités frontalières iraniennes compétentes ont fait savoir que, le 7 mai 1998, à 23 heures, un groupe iraquien armé a traversé la frontière et s'est infiltré dans le territoire de la République islamique d'Iran, où il a capturé des agriculteurs iraniens qui procédaient à la récolte du blé dans la région d'Abiyeh (entre Abujamoussa et Khorrabeh, zone frontalière de Bostan) et les a emmenés dans le territoire iraquien comme otages.

Le groupe en question a relâché plusieurs des agriculteurs faits prisonniers mais, selon les déclarations de ces derniers, quatre autres personnes sont encore détenues par ce groupe armé, qui demande une rançon en espèces de 80 millions de rials iraniens pour leur libération.

Il s'agit des agriculteurs dont les noms suivent :

1. Abbas Beit Ahmad, fils de Jasb;
2. Abour Abidavi, fils de Saleh;
3. Ayat Zareh, conducteur de moissonneuse-batteuse;
4. Ali Zareh, conducteur de moissonneuse-batteuse.

Le Gouvernement de la République islamique d'Iran, tout en s'élevant énergiquement contre l'action illégale et criminelle commise par ce groupe lorsqu'il a franchi la frontière commune entre les deux pays et s'est infiltré dans le territoire de la République islamique d'Iran, tient le Gouvernement iraquien, qui a fait preuve de négligence et de non-respect de ses obligations internationales, responsable des conséquences que pourrait avoir l'action armée susmentionnée, demande à ce dernier de libérer d'urgence les quatre agriculteurs iraniens susmentionnés et d'empêcher que de tels incidents ne se reproduisent à l'avenir.

Il va sans dire que le Gouvernement iraquien serait tenu responsable de toute conséquence néfaste que pourraient entraîner de tels incidents.
